

Bulletin d'adhésion/renouvellement d'adhésion 2024 : CENTRE DE FORMATION / ECOLE

Dénomination sociale du cen	tre de formation/école :			ETAPE 1 : ETAT CIVIL	
Nom : P			Fonction :	Fonction :	
Date de création:	Statut juridique :	SIRET :	Te	. Fixe :	
Tél. portable :	Mail :		Site web :		
Adresse :		CP / VILLE :			
Départements de formation :		Quelles formations proposez-vous et de combien d'heures ?			
Avec une certification à la clé Comment avez-vous connu l'I		ous un examen final ?: oui 🗌	non Proposez vous un examen continu	?oui non	
formulaire, l'adhérent accepte que les in de l'exactitude et de l'authenticité des	nformations saisies soient exploitées dans le cadre d informations et documents communiqués ; et accep ous engagez à obtenir de leur part l'autorisation de	le sa demande et de la relation commercia pte de recevoir des emailing d'informatio	ale qui peut en découler. En renvoyant son dossier et le rè ns de l'UPN Pro'. Si vous souhaitez permettre à vos stagia	école », ainsi qu'à de potentiels clients. En soumettant ce glement de la cotisation, l'adhérent atteste sur l'honneur aires et certifiés de bénéficier des services de l'Union par onnaissance et accepter les statuts de l'Union disponibles	
Fait le : / /	à:		Signature et tampon :		
Pièces à fournir :					

Transmission de votre dossier

par mail à :

uniondespratiquesnaturelles@gmail.com

Union des Pratiques Naturelles Professionnelles / Mail : uniondespratiquesnaturelles@gmail.com

Relevé KBIS (de moins de 3 mois) contenant le

Bulletin d'adhésion rempli et signé (3 pages)

Fortement recommandé: Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) auprès de la DREETS ainsi que votre certificat Qualiopi

Site internet : https://www.upn-pro.fr/

n° SIRET et code APE





Bulletin d'adhésion/renouvellement d'adhésion 2024

Nom:	Prénom :
------	----------

Dénomination centre de formation/école :

ETAPE 2 : Charte de déontologie

Le respect des règles de la présente Charte repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement, dans l'observance des grands principes suivants : Dans le cours du texte, nous utilisons le terme « centre de formation ou école de pratiques naturelles » pour désigner la structure, mais également les formateurs au sein de ces structures. Lorsque nous utilisons l'un de ces termes, cela englobe à chaque fois les trois même lorsqu'uniquement un des trois est cité.

Règle 1 : Un centre de formation/une école en pratiques naturelles

Le centre de formation/l'école de pratiques naturelles informe dans ses contenus de formation l'éthique de la profession de ces pratiques naturelles. Il informe ses stagiaires du cursus recommandé pour devenir praticien en mettant à leur disposition les différents codes de déontologie. Le centre de formation informe ses stagiaires et indique sur ses supports de communication qu'il forme à une technique qui ne se substitue pas à la médecine. Le centre de formation présente l'UPN Pro' à ses stagiaires ainsi qu'à ses enseignants. Le centre de formation doit informer ses élèves lorsqu'un module enseigné ne compte pas dans les heures du cursus de formation. Conformément à la loi, les tarifs de formation doivent être affichés sur les supports d'informations. Le centre de formation doit expliciter le cadre de la formation, ses exigences et ses objectifs pédagogiques ; il doit garantir l'accès aux informations requises pour la réussite de la formation et aux ressources nécessaires pour effectuer les apprentissages. Le centre de formation doit informer le stagiaire sur les conditions d'installation professionnelle.

Règle 2 : L'école doit placer le stagiaire au centre de ses intérêts

Le centre de formation doit reconnaître chacun des apprenants dans sa singularité : son histoire, ses représentations, ses valeurs, ses stratégies d'apprentissage, ses acquis et ses projets. Le centre de formation s'informe, dès l'inscription dans le cursus de formation, sur les objectifs et les motivations de ses élèves. Il vérifie que l'enseignement proposé réponde bien à leurs besoins et à leurs attentes. L'école de pratiques naturelles ne doit jamais enfermer quiconque dans une identité indépassable : il doit l'ui permettre d'explorer, de découvrir et de s'engager vers d'autres possibles. Le centre de formation doit rendre possible, identifier et valoriser les apprentissages de chacun ; à travers les tâches réalisées, il doit l'aider à repérer les objectifs atteints et les progrès effectués. Le centre de formation doit promouvoir l'expression de chacun et éviter toute forme d'humiliation, d'agression ou d'exclusion ; pour cela le formateur doit, en particulier, garantir à chacun le droit au tâtonnement et à l'erreur. Le centre de formation doit, à travers tous ses comportements, lier en permanence bienveillance et exigence à l'égard de tous. L'école doit respecter et faire respecter l'intégrité morale et physique de toute personne à chaque instant. Le centre de formation doit veiller à mettre en place les méthodes de travail permettant à chacun d'effectuer les opérations mentales requises par les apprentissages ; il doit faire en sorte que les modes de regroupement choisis servent les objectifs visés. L'école doit s'attacher à formuler les consignes nécessaires au bon déroulement du travail avec la plus grande clarté et précision, en vérifiant leur assimilation par tous. L'école est responsable de la pertinence des savoirs transmis. À ce titre, il s'assure de la validité des contenus et garantit ainsi la qualité de la formation dispensée. Le centre de formation doit être conscient des limites de ses propres savoirs et les reconnaître face aux apprenants. Il doit rechercher les informations dont il ne dispos

Je soussigné(e)	Né(e) le
9 ()	
Accepte la présente charte de déontologie et déclare sur l'honneu d'aucune procédure judiciaire à ce jour. J'assume l'entière respons	ur n'avoir subi aucune condamnation et n'être sous le coup
Fait àpour servir et valoir ce que de Date :;	e droit.

Signature et tampon de la structure :



Union des Pratiques Naturelles Professionnelles / Mail : uniondespratiquesnaturelles@gmail.com Site internet : https://www.upn-pro.fr/



Bulletin d'adhésion/renouvellement d'adhésion 2024

Nom:

Dénomination centre de formation/école :

ETAPE 3 : Formulaire de Gestion des Données Personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à permettre à l'Union des Pratiques Naturelles Professionnelles, de communiquer sur les projets à venir, de vous informer sur les partenariats en cours ou sur toutes informations pouvant vous être utiles. J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux partenaires de l'UPN Pro' et à de potentiels clients pour vous et professionnels. Les informations connues et transmises sont enregistrées dans un fichier informatisé. Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que l'Union des Pratiques Naturelles Professionnelles existera sauf si : vous exercez votre droit de suppression / modification des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser par écrit à l'adresse suivante : uniondespratiquesnaturelles@gmail.com sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide (En PJ à votre mail fournir: copie recto verso d'une pièce d'identité ou passeport ou permis de conduire).

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par écrit à l'adresse suivante : uniondespratiquesnaturelles@gmail.com sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide (En PJ à votre mail fournir : copie recto verso d'une pièce d'identité ou passeport ou permis de conduire). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. (Plus d'informations sur : www.cnil.fr). Pendant la période de traitement de vos données, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par un tiers non autorisée. Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc...)

Fait le: à:

Signature et tampon de la structure :

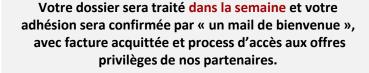
Retrouvez-nous sur:











ETAPE 4 : Votre règlement par virement bancaire

Prénom:

Remplissez ici vos prestations :	Tarif €	
Cotisation d'adhésion annuelle à l'UPN Pro' du 1er janvier au 31 décembre 2024 de 180 euros au prorata :		
Exemple : si vous adhérez au mois de mars, vous réglerez 15 X 10 mois ; soit 150 euros.	V	
Logo UPN Pro'	V	OFFERT
Label « La'Belle Pratique » certifiant votre école	V	OFFERT
Total € (à renseigner)		

RIB

TITULAIRE DU COMPTE : IPPN / BIC : CRLYFRPP IBAN: FR55 3000 2026 3500 0007 2447 N46



Union des Pratiques Naturelles Professionnelles / Mail : uniondespratiquesnaturelles@gmail.com Site internet: https://www.upn-pro.fr/